



Récupération d'argent bloqué chez le notaire

Par **bears**, le **04/09/2018** à **20:07**

bonjour
en procédure de divorce j'ai demandé au notaire de bloquer l'argent de la vente de notre maison.
au bout de 4 ans j'apprends que le notaire prendra 6500 euros plus d'autres frais a 2,5%.alors qu'il ne m'avait pas parlé de frais et même informé que l'argent était placé es ce normal?
quel recours puis je avoir?
merci

Par **chris_idv**, le **29/03/2019** à **13:39**

Bonjour,

Vous n'avez pas de recours si les frais facturés par le notaire sont prescrits par la loi.

Cordialement,